

38 - Subvention exceptionnelle à la Maison de l'Adolescent

Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur : La Maison de l'Adolescent (rattachée au CH Novillars) développe depuis 2008 le projet «Paroles en Tête» qui a pour objectif de mener des actions de prévention des conduites à risques à l'adolescence, en créant des temps et des espaces de Paroles dans les établissements scolaires et lieux de vie des jeunes.

Cette action vise à mobiliser les jeunes autour de leur santé, à susciter leur intérêt sur les questions liées à la citoyenneté et à renforcer les partenariats entre les différents acteurs professionnels gravitant autour de ce public. Le débat s'organise autour de sept thématiques : l'avenir, la famille, les relations au corps et à soi, les conduites à risques, les préjugés et la tolérance, la violence, la justice.

A l'issue de chaque intervention, les participants reçoivent un «p'tit guide» dans lequel ils trouvent les contacts utiles pour répondre à leurs questions, les conseiller, les accompagner dans leurs démarches.

En 2015, ce sont 707 jeunes Bisontins qui ont bénéficié de l'action. 59 adultes ont également été sensibilisés par le biais de cafés débats ou cafés des parents.

Cette action est financée dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville. La demande faite auprès de la Ville au titre de l'année 2016 s'élevait à 20 000 €. La mission Tranquillité Publique a financé l'action à hauteur de 15 000 €. L'Etat a quant à lui accordé une subvention de 2 000 € pour les 5 000 € demandés. 20 000 € ont été demandés auprès du Département qui n'a pour le moment pas encore notifié le montant de la subvention qui sera allouée au titre de cette action.

Le financement de l'action présente donc à ce jour un manque à gagner d'un montant de 8 000 € qui pour 2016 pourrait être exceptionnellement comblé par une contribution du CH Novillars qui contribue normalement à hauteur de 3 900 €.

Au regard du bilan positif qui peut être fait de cette action, il est proposé qu'une subvention complémentaire d'un montant de 2 000 € soit versée au titre de l'année 2016 pour l'action Paroles en tête à la Maison de l'Adolescent. En cas d'accord, la somme correspondante sera prélevée sur la ligne 65.22/65738 CS 10500.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement à la Maison de l'Adolescent d'une subvention complémentaire de 2 000 € pour l'action Paroles en Tête,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 2 à la convention 2015-2017 passée avec la Maison de l'Adolescent.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.